



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET DE LA DECHETTERIE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
Mercredi 29 novembre 2023 à 19h00  
STEP Marin**

Le président, M. Charles-Antoine Evangelista (Cressier) souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance du Conseil intercommunal à 19h00

	<i>Objets</i>	<i>Débats</i>
1	<b>Appel</b>	Liste des membres présents, 18 yc le président excusés, 3 absents, 1  Détails, voir annexe Majorité absolue 9
2	<b>Procès-verbal de la séance du 14.06.2023</b>	Personne ne sollicite la parole. Aucune modification n'est demandée  Le président procède au vote : le PV est accepté à l'unanimité des membres présents
3	<b>Désignation de l'organe de révision</b>	Le président ouvre la discussion et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.  Personne ne sollicitant la parole, Mme Attinger, porte-parole de la commission financière donne lecture du rapport de ladite commission (annexé). Celle-ci sollicite l'approbation des membres du CI.  Le président procède à la lecture de l'arrêté, puis demande à l'assemblée de voter par un lever de main.  Accepté à l'unanimité des membres présents.
4	<b>Budget 2024</b>	Le président indique la procédure adoptée en vue de l'examen du budget 2024. Chaque cahier sera considéré dans son ensemble et les personnes qui souhaitent un éclaircissement sur l'un des comptes devront intervenir lors de l'examen du cahier concerné.

M. Binggeli relève une erreur de référence à la page 1, fin du paragraphe 1, après les chiffres du rapport du Comité de direction :

En effet la référence au cahier 4 doit être remplacée par la référence à l'annexe 4, répartition des parts communales.

M. Jolidon s'arrête à la page 5, chapitre 3.1 et se demande si un recyclage des plastics pourrait être organisé en faisant appel à l'une des start-Up récemment créée en vue de les transformer en essence.

M. Simonet informe que le canton s'est fixé l'année 2025 pour présenter un concept de récupération. S'adresser à une entreprise privée, bien qu'elle ait besoin de ces déchets pour fonctionner, n'est pas envisageable en raison des coûts importants qui nous incomberaient.

M. Jolidon profite encore de solliciter des explications, chapitre 4, cahier 5, quant aux motifs qui ont conduit le comité de direction à différer l'amortissement 2063018 à Postfinance.

Mme Diallo indique que ce report de l'amortissement a permis d'obtenir un taux d'intérêt plus qu'intéressant : 0.55 % !

Mme Attinger fait remarquer que si le crédit n'est pas amorti, cela n'empêche pas de l'utiliser.

M. Rotsch corrige : dans le cadre d'investissements, on ne parle pas d'amortissement, mais de remboursement.

Toutefois, dans les contrats signés avec les banques, c'est le mot 'amortissement' qui est privilégié (N. Diallo dixit).

M. Kuntzer s'interroge, dans le cahier 6, sur la différence de CHF 226'000 entre 2022 et 2024.

La parole est donnée à M. Martin, chef d'exploitation. Depuis quelques années, un employé proche de la retraite (31.12.2023) a sollicité une réduction de temps de travail à 60 %. Or, au vu actuellement du surplus de travail assurément dû à la restructuration et à l'agrandissement de la STEP, il a été convenu que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le poste de 60% serait réhabilité à 100%. Portant ainsi le personnel d'exploitation à 3 EPT.

Mme Diallo ajoute que le taux d'indexation des salaires 2024 de 2.2% et la nécessité d'engager un employé supplémentaire à la déchetterie (extension de l'ouverture au samedi après-midi, tournus vacances et éventuel remplacement maladie) contribuent à cette augmentation budgétaire.

M. Simonet profite du sujet pour indiquer que le test d'ouverture du samedi après midi sera reconduit jusqu'au 30 juin 2024. En effet, en début de test, la fréquentation était très faible, mais va actuellement vers une augmentation. Il y a lieu également de pouvoir constater si les passages sont encore plus nombreux au printemps, ce qui est vraisemblable. Un éventuel recadrage des horaires d'ouverture sera étudié parallèlement.

M. Jolidon demande des précisions quant aux résultats des trois comptes 'Revenus des transferts', ceux-ci étant zéro.

Mme Diallo indique qu'il s'agit du fonds des contributions N5, lié à trois stations de pompage (Hauterive, Siphon DOH + Hauterive, STAR 2000 + St-Blaise, Gare BLS) et que le service des communes a demandé un transfert des trois sommes dans le compte 46100.01 pour répondre aux exigences comptables.

A l'annexe 3, la colonne 'dont amortissement' interpelle M. Jolidon, particulièrement STEP-renforcement de la STEP 2 et sur quoi se base les taux appliqués.

Mme Diallo précise que le crédit en question est encore ouvert et que l'amortissement est calculé sur le montant de utilisé.

		<p>En ce qui concerne les taux, ils sont imposés par le service des communes. Taux moyen pour les crédits consolidés et taux fixes pour les stations de pompage, 2.5%</p> <p>Porte-parole de la commission financière, Mme Attinger donne lecture du rapport (annexé). Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p> <p>M. Jolidon demande la parole pour une question d'ordre général : ne serait-il pas intéressant de profiter du passage du CAD (Chauffage à distance) à proximité pour brûler certains déchets par ce biais ?</p> <p>M. Simonet n'a jamais eu connaissance que des déchets pouvaient être réhabilités de cette manière. Le CAD qui est actuellement en construction récupère la chaleur émanant de la Raffinerie.</p> <p>Le président procède à la lecture de l'arrêté, puis demande à l'assemblée de voter par un lever de main.</p> <p>Le budget 2024 est accepté à l'unanimité des membres présents.</p>
5	<p><b>Information concernant le terrain à Cornaux</b></p>	<p>M. Simonet apporte quelques précisions et décrit la situation actuelle de ce dossier.</p> <p>L'entreprise intéressée par l'achat des 20'000 m<sup>2</sup> a renoncé à cette acquisition, ce qui permet au Syndicat de pouvoir compter sur une partie pour un éventuel agrandissement de la déchetterie.</p> <p>Le Groupe E est intéressé par l'achat de 10'000 m<sup>2</sup> en vue de construire une halle de séchage de denrées alimentaires destinées au nourrissage des bovins. Une séance s'est tenue dernièrement regroupant le représentant du Groupe E, le propriétaire du terrain, M. François Droz, et M. Simonet.</p> <p>Une nouvelle rencontre aura lieu d'ici deux semaines. Il est probable que le Syndicat se positionnera en vue de l'acquisition de 2'500 m<sup>2</sup> destiné à la déchetterie.</p> <p>En parallèle, le bureau d'ingénieurs Mauler a été mandaté pour étudier les possibilités de réaménagements partiels de la déchetterie, en tenant compte de l'adhésion éventuelle de La Neuveville, voire Ins et Müntschemier, ainsi que d'autres critères de tris.</p> <p>Mme Attinger demande sur quelle surface la déchetterie est implantée.</p> <p>M. Simonet et Mme Diallo précisent que le terrain s'étend sur 6000m<sup>2</sup>, mais que seuls 2100 m<sup>2</sup> sont exploitables. A cela s'ajoutent 900 m<sup>2</sup>, loués actuellement aux entreprises Ferco et Schwab. Toutefois, il semble que ces commerces devraient à court terme, cesser leurs activités. Le terrain reviendrait à la déchetterie. Mais il faut tenir compte que cette parcelle est peu exploitable, vu sa configuration tout en longueur.</p> <p>M. Pinsard s'intéresse à la zone d'accès à la déchetterie et particulièrement à la partie réservée à l'attente des véhicules.</p> <p>M. Simonet précise qu'ils sont encore en location pour le prix de CHF 900/an. Mais le Syndicat est dans l'attente prochaine de l'instrumentalisation par le notaire de 308 m<sup>2</sup> en vue de leur achat.</p> <p>Dossier à suivre.</p>

6	<b>Divers</b>	<p>La date de la prochaine séance du Conseil intercommunal est agendée au mercredi 12 juin 2024, 19h, STEP Marin.</p> <p>M Simonet communique que lundi 4 décembre, les représentants du Syndicat ont été convoqués au Tribunal dans le cadre du litige avec Cand-Landi (agrandissement STEP).</p> <p>M. Martin agrmente cette fin de séance par une présentation très intéressante de la structure actuelle, après travaux, de la STEP de Marin. Ses connaissances et ses aptitudes à la vulgarisation permettent à chacun de mesurer l'ampleur du site et de comprendre au mieux le fonctionnement dont il a la responsabilité. Les images projetées précisent encore ses dires. Il est remercié pour cette initiative.</p> <p>M. Rotsch complète encore cette reconnaissance en précisant que l'ouverture d'esprit et la vision d'avenir dont fait preuve M. Martin améliorent constamment le fonctionnement de la STEP, voire des installations communales existantes.</p> <p>Après les remerciements d'usage à l'ensemble du personnel, les meilleurs vœux à chacun pour les festivités de fin d'année, M. Simonet invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié à l'étage inférieur.</p>
---	---------------	---

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 19h52.

Rédaction du procès-verbal

Monique Calame



